

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP).

Opération : extension délocalisée de 30 places de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) "La Reynarde" sur le site du Domaine de la Tour d'Arbois, à Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP) sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 477.500,00 € Celle-ci représente 50% d'un emprunt d'un montant de 955.000,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ce financement concerne le projet d'extension de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « La Reynarde » située dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille (capacité actuelle de 72 places). Cette extension, délocalisée sur le site du Domaine de la Tour de l'Arbois à Aix-en-Provence, prévoit 30 places supplémentaires pour l'hébergement de jeunes enfants âgés de 3 à 12 ans relevant de l'aide sociale à l'enfance du Département. Les locaux choisis pour accueillir ces enfants appartiennent au Département. Une convention de mise à disposition a été signée avec l'association le 11 décembre 2017. Des travaux préalables à la prise en charge de ces enfants doivent être menés afin d'adapter le bâti à sa nouvelle destination. Le montant de travaux est évalué à 955.000,00 € qui seront entièrement financés par l'emprunt à garantir, contracté auprès du Crédit Coopératif. Un emprunt complémentaire de 180.000,00 € sera également contracté pour financer l'équipement mobilier. Ce dernier ne nécessite pas de garantie d'emprunt.

Par ailleurs, s'agissant d'une première demande, l'encours garanti au 01/01/2018 de cet organisme auprès du Département des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL